



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

20
21

Rapport
d'activité

D R E E T S
Hauts-de-France



L'année 2021 se caractérise par la concrétisation d'un chantier majeur inscrit dans la réforme de l'organisation de l'État : la création de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France et à l'échelle départementale, la création des DDETS.

Née de la conjugaison des services en charge de la mise en œuvre des politiques de l'emploi, du travail, de la concurrence (ex-Direccte) et des solidarités (ex-DRCS), cette nouvelle direction devra traduire l'ambition de mettre en place « un véritable service public de l'insertion » regroupant les compétences en matière d'accompagnement des personnes en difficulté, d'hébergement d'urgence, d'insertion et d'emploi par une utilisation optimisée des outils existants.

Dans ce contexte de réforme et au sortir de la crise sanitaire liée au covid-19, la DREETS a poursuivi son élan de mobilisation auprès de la jeunesse en mettant en œuvre le Plan « 1 jeune, 1 solution », des populations en grande précarité en référence à la Stratégie de lutte contre la pauvreté, ainsi que son action dans le cadre du Service Public de l'Emploi. Elle a veillé à travers un accompagnement renforcé des entreprises à l'activation des mesures du plan de relance pour leur permettre de concrétiser leurs projets de développement et d'investissement ou de faire face aux difficultés.

Ses équipes se sont attachées à garantir un cadre dynamique de développement par l'exercice des fonctions de régulation économique et des relations du travail.

Leur mobilisation conjuguée aux partenariats établis avec les autres services et opérateurs de l'État, les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques, en coordination avec les DDETS, a largement contribué à l'atteinte des objectifs de la DREETS pour 2021.

Ce rapport d'activité se veut une présentation de l'action des 305 agents qui composent désormais la DREETS, dans leur diversité et leur pluralité. Il témoigne du travail accompli au quotidien, de l'expertise et du sens du service public qui font la valeur ajoutée de leur action.

Bonne lecture,

108 153

JEUNES
BÉNÉFICIAIRES
#1jeune1solution

495 M€

D'INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS

14 412

BÉNÉFICIAIRES
IAE

14 691

PLACES
D'HÉBERGEMENT
OUVERTES

28 776

INTERVENTIONS
CONTRÔLES

735 285

SALARIÉS
BÉNÉFICIAIRES
DE L'ACTIVITÉ
PARTIELLE

Sommaire

4

**LES PRIORITÉS
DE LA DREETS**

**LES INDICATEURS
CLÉS**

5

**L'EMPLOI AU COEUR DE LA
MOBILISATION DE LA DREETS**

**FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION
DES POPULATIONS**

8

**L'ENTREPRISE AU COEUR DE LA
MOBILISATION DE LA DREETS**

**SOUTENIR LES ENTREPRISES À CHAQUE ÉTAPE
DE LEUR VIE ÉCONOMIQUE**

10

**COHÉSION SOCIALE –
SOLIDARITÉS**

**CONSOLIDER LA COHÉSION
SOCIALE ET PROMOUVOIR
LES SOLIDARITÉS**

13

POLITIQUE DU TRAVAIL

**AMÉLIORER LES CONDITIONS DE
TRAVAIL ET UNE QUALITÉ
DE L'EMPLOI**

17

**CONSOMMATION -
CONCURRENCE**

**ASSURER UN ENVIRONNEMENT
CONCURRENTIEL PROPICE AUX
ENTREPRISES**

Les priorités de la DREETS en 2021

- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi,
- Renforcer la cohésion sociale,
- Soutenir et accompagner les entreprises,
- Améliorer la qualité de l'emploi et les relations du travail,
- Garantir aux entreprises un bon environnement concurrentiel.

Les indicateurs clés de la DREETS

RESSOURCES FINANCIÈRES MOBILISÉES

1 153 426 388 €

RESSOURCES HUMAINES MOBILISÉES : 305 AGENTS

CATÉGORIE A : 195

CATÉGORIE B : 72

CATÉGORIE C : 38

BOP 103 Accès et retour à l'emploi	308 718 174 €
BOP 177 Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	232 459 454 €
BOP 304 Inclusion sociale et protection des personnes	132 581 893 €
BOP 102 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	110 002 198 €
BOP 364 Cohésion	6 958 623 €
BOP 305 Stratégie économique et fiscale	867 586 €
BOP 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail	411 807 €
Fonds Social Européen (FSE) (2014-2020, en cumulé en 2021)	357 636 920 €
BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	353 689 €
BOP 155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	479 862 €
BOP 354 Administration territoriale de l'État	2 898 355 €
BOP 134 Développement des entreprises et régulations	57 827 €

L'emploi au coeur de la mobilisation de la DREETS

FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION DES POPULATIONS



108 153

JEUNES
BÉNÉFICIAIRES
#1J1S

29 000

ENTRÉES EN
GARANTIE
JEUNE

22 500

CONTRATS
AIDÉS
PRESCRITS

14 412

BÉNÉFICIAIRES
IAE

66 674

ENTRÉES EN
FORMATION
(PRIC)

8 163

DIPLOMÉS EN
FORMATIONS
SOCIALES ET
PARAMÉDICALES



#1jeune1solution

8 668

CIE

5 134

EMPLOIS FRANCS

23 058

CONTRATS
D'APPRENTISSAGE

12 228

CONTRATS DE
PROFESSIONNALISATION

35 286

CONTRATS EN
ALTERNANCE

83 614 646 €

MOBILISÉS EN 2021

La jeunesse, une priorité d'intervention dans le cadre des politiques d'accès à l'emploi

Le plan « 1 jeune, 1 solution »

En 2021, ce sont ainsi 108 153 jeunes qui ont bénéficié de l'ensemble des mesures porté par le Plan :

- 51 000 jeunes entrés sur le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)
- 12 936 jeunes en grande précarité ont été orientés vers la Garantie jeunes, soit une hausse de +5 % sur un an..
- 5 156 jeunes ont été recrutés dans le cadre d'un PEC dont 1 652 jeunes résidents en quartier de la politique de la ville et en zone de revitalisation rurale.

Les objectifs des PEC jeunes ont atteint à hauteur de 115,3 % du taux de réalisation.



Le projet de boulangerie à la Maison d'Arrêt de Douai, qui avait été mis en avant lors du Tour de France de l'IAE en détention, organisé par la DREETS Hauts-de-France et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, s'est concrétisé le 18 novembre 2021 par son inauguration

202 M€

MOBILISÉS EN 2021
IAE

Lutter contre l'exclusion des plus vulnérables sur le marché du travail

L'insertion par l'activité économique

En 2021, la DREETS a maintenu un haut niveau de mobilisation de l'IAE en faveur des personnes fragilisées sur le marché du travail grâce au financement des 460 structures d'insertion par l'activité économique des Hauts-de-France.

12 810 postes équivalents temps plein (ETP) ont été créés grâce au sein des structures IAE

L'insertion des personnes en situation de handicap

En 2021, 82 entreprises adaptées ont été soutenues financièrement pour un montant de 4 444 277 M€ et au profit de 2 954 ETP salariés.

Développer les compétences des demandeurs d'emploi pour favoriser leur employabilité

Le Plan d'investissement dans les compétences (PRIC)

En 2021, 66 674 stagiaires sont entrés dans le dispositif :

- Jeunes de moins de 30 ans : 43 %
- Niveau 4 ou infra : 85 %
- TH : 11 %
- BRSA : 28 %
- DELD : 37 %

19 108 entrées en formation.

79 M€ d'apport complémentaire de l'État en 2021.

La formation professionnelle (champs des ministères sociaux)

En 2021, la DREETS a agréé 1 100 nouveaux organismes de formation. La région compte dorénavant 5 920 organismes de formation actifs.

20 000 titres du ministère du travail ont été délivrés principalement dans les secteurs d'activité en tension.

8 163 diplômés ont été délivrés dans le secteur social (1 851) et le paramédical (6 312) par la voie de la formation ou de la VAE.

324 autorisations d'exercer, dans le cadre du dispositif de reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé pour les diplômés européens, ont également été délivrées.

Contrôle de la formation professionnelle

Le service régional de contrôle de la formation professionnelle de la DREETS a procédé au contrôle de 61 organismes de formations, 9 sanctions ont été prononcées pour de plus de 400 000 € d'amendes prononcées.

20 000

TITRES
MINISTÈRE
DU TRAVAIL

5 920

ORGANISMES
DE FORMATIONS
DÉCLARÉS

61

PROCÉDURES DE
CONTRÔLES
EFFECTUÉES

402 686 €

AMENDES
PRONONCÉES

L'entreprise au coeur de la mobilisation de la DREETS

SOUTENIR LES ENTREPRISES À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR VIE ÉCONOMIQUE



2 066 Md€

INVESTIS POUR
SOUTENIR
L'ACTIVITÉ
PARTIELLE

87 091

ENTREPRISES
BÉNÉFICIAIRES
DE L'ACTIVITÉ
PARTIELLE

495 M€

D'INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS

936

PROJETS
D'INVESTISSEMENTS
FINANCÉS

Soutien aux entreprises en difficulté

Le soutien aux entreprises a été marqué en 2021 dans trois principaux domaines :

Mobilisation massive de l'activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (anciennement dénommée « chômage technique » ou « chômage partiel ») vise à éviter les licenciements économiques des salariés dont l'entreprise est contrainte de réduire ou de suspendre temporairement son activité.

Aussi, pour éviter les licenciements économiques, l'État a indemnisé 475 845 021 € pour une consommation de 52 226 216 heures d'activité partielle, au bénéfice de 248 431 salariés dans les Hauts-de-France.

Accompagnement des entreprises en difficulté par les commissaires aux restructurations à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)

167 entreprises soutenues en 2021 représentant presque 40 000 salariés. L'année 2021 est marquée par les difficultés liées au COVID puis par la sortie de crise. Les dispositifs gouvernementaux mis en place ont permis de réduire significativement le nombre de nouvelles entreprises en difficultés. 20 entreprises ont pu bénéficier du dispositif d'aide avance remboursable / prêt à taux bonifié instruit par les CRP pour un montant total de 16 M€ environ représentant 1500 salariés.

Actions des médiateurs régionaux des entreprises

189 dossiers traités en Hauts-de-France (dont 40 transmis au niveau national) représentant un montant cumulé de litiges de plus de 22 M€, des effectifs concernés de plus de 15 000 salariés et un taux de réussite de 85 %. À noter le traitement de 9 médiations judiciaires et la poursuite des actions préventives au travers des chartes et labels. La fin de l'année a vu croître le nombre de demandes relatives au délai d'approvisionnement et aux surcoûts des matières, matériaux et de l'énergie.

Le dispositif «Transco»

Depuis le 15 janvier 2021, le dispositif Transitions collectives régional (« Transco ») permet aux entreprises d'anticiper les mutations économiques de l'entreprise en accompagnant les salariés volontaires dont les emplois sont menacés vers une reconversion préparée et assumée. En Hauts-de-France, ce dispositif est porté par l'association ATPro qui bénéficie d'une enveloppe de 13,8 M €, appuyée par les 8 plateformes labellisées « plateforme de transition professionnelle ».

Soutien aux entreprises en développement

Grâce au plan de relance, 936 projets d'investissement industriel ont été soutenus par la DREETS dans les Hauts-de-France, pour un montant d'aides de 495 M€.

Près de 600 TPE-PME régionales ont bénéficié du dispositif, avec le concours de 20 partenaires : OPCO, chambres consulaires et associations.

248 431

**SALARIÉS
BÉNÉFICIAIRES
DE L'ACTIVITÉ
PARTIELLE**

**Contrôle de
l'Activité partielle**

325

**UNITÉS EN
INFRACTION**

2 638 626 €

**DE PRÉJUDICES
OCCASIONNÉS**

5 494 790 €

**DE PRÉJUDICES
ÉVITÉS**

936

**PROJETS
D'INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS**

Cohésion sociale – solidarités

CONSOLIDER LA COHÉSION SOCIALE ET PROMOUVOIR LES SOLIDARITÉS



15 941

PLACES DE
LOGEMENTS
ADAPTÉS

14 691

PLACES
D'HÉBERGEMENT
(D'URGENCE,
CHRS ...)
OUVERTES

65 000

PERSONNES
MAJEURS
SOUS MESURES
DE PROTECTION
JUDICIAIRE

21

SERVICES DE
MANDATAIRES
JUDICIAIRES À LA
PROTECTION DES
MAJEURS

202

STRUCTURES
HABILITÉES « AIDE
ALIMENTAIRE »

232

CONTRÔLES
RÉALISÉS

Soutien à l'accès au logement et à l'hébergement

Le plan quinquennal pour le logement d'abord, vise à lutter contre le sans-abrisme en faisant de l'accès direct au logement, une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile. En 2021, l'intervention de la DREETS a consisté à :

Améliorer l'offre à destination des sans abri

- Quatre dispositifs en faveur des « grands marginaux » pour héberger des personnes ayant un long passé à la rue.
- Trois « tiers lieux » permettant aux personnes hébergées ou à l'hôtel de préparer des repas, de participer à des ateliers alimentaires et d'accéder à une alimentation de qualité dans un lieu sécurisé.
- 105 places spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violence.

Mieux comprendre l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Amélioration de la connaissance de la mise en œuvre de l'AVDL sur le territoire, notamment dans le cadre de la refonte du dispositif en 2021, avec l'appui du COPAS (coopérative de conseil et d'accompagnement des transitions).

Mener un projet expérimental en faveur des jeunes sous la protection judiciaire de la jeunesse : « 1 jeune, 1 toit, 1 emploi »

Ce projet vise à faciliter la prise en charge des jeunes sous protection judiciaire en favorisant l'accès aux dispositifs de droit commun (logement, formation, emploi). Il a démarré sur le département de l'Aisne et vise à créer de nouveaux réseaux, des partenariats et favoriser la mise en place de pratiques innovantes permettant de renforcer l'action des équipes éducatives.

Travailler sur une transformation de l'offre d'hébergement

L'année 2021 a constitué une année charnière pour les dispositifs d'hébergement. Le nombre de places a atteint un pic (plus de 15 000), suite à l'ouverture de places dans le cadre de la crise sanitaire.



+ de 30 000
PERSONNES
HÉBERGÉES



Soutien aux plus démunis sur le plan alimentaire

Dans le cadre de la politique de lutte contre la précarité alimentaire, la DREETS a veillé à consolider le réseau des acteurs de l'aide alimentaire.

202 structures ont été habilitées à percevoir des contributions publiques ou privées destinées à l'aide alimentaire et à signer une convention avec un distributeur du secteur alimentaire dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

39 548
FOYERS
BÉNÉFICIAIRES DE
L'AIDE ALIMENTAIRE

91 076
PERSONNES
BÉNÉFICIAIRES DE
L'AIDE ALIMENTAIRE

14 M€

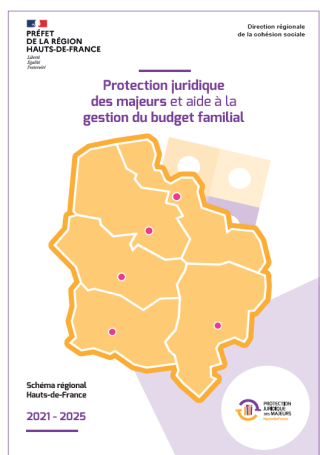
CRÉDITS DE
CONTRACTUALISATION
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



54

PROJETS SOUTENUS
«PLAN DE RELANCE»
LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ
6 614 623 €

ACCORDÉS AUX
ASSOCIATIONS DE
LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ
(PLAN DE RELANCE)



357,6 M€

DE CRÉDITS
ENGAGÉS

3 000

PROJETS
SOUTENUS
(FSE ET IEJ)

80

OPÉRATIONS
CONTRÔLÉES

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'intervention de la DREETS dans la stratégie de lutte contre la pauvreté

- **La contractualisation**

Réalisation de plusieurs conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour un montant total de 14 M€. 1,2 M€ avec les grandes métropoles de Lille et Amiens, 300 000€ avec le Conseil régional et 12,5 M€ avec les conseils départementaux sur la prévention et la protection de l'enfance.

- **Points conseil budget**

Les points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner les personnes rencontrant des difficultés budgétaires.

750 000 € attribués pour 50 structures labellisées en région (15 000€ par structure).

Protection juridique des majeurs et aide à la gestion du budget familial

Les équipes de la DREETS ont contribué, avec plusieurs autres partenaires, à l'élaboration du schéma régional de la protection juridique des majeurs (PJM) et de l'aide à la gestion du budget familial (AGBF) des Hauts-de-France, sur la période 2021-2025.

Adopté le 31 mars 2021, il comporte 5 principaux objectifs pour les 5 prochaines années :

- anticiper les mesures de protection et soutenir l'accompagnement familial ;
- garantir une offre d'accompagnement variée et ajustée aux besoins ;
- soutenir la qualité de l'accompagnement tuteur ;
- faciliter l'accès à l'information et au numérique ;
- renforcer le pilotage inter-institutionnel.

Mobilisation des fonds européens pour soutenir les politiques d'emploi et de formation et pour renforcer la cohésion sociale

Pour soutenir et consolider les politiques publiques de l'inclusion sociale et professionnelle, la DREETS a mobilisé soutenu, par le FSE 2014-2020, 3 000 projets représentant, en 2021, 357 636 920 € sur la durée cumulée du programme.

Plus de 700 000 habitants des Hauts-de-France ont été ainsi accompagnés (entre 2014 et 2020) vers l'emploi grâce à des crédits du Fonds social européen (FSE) et de l'Initiative pour l'emploi (IEJ).

Politique du travail

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA QUALITÉ DE L'EMPLOI



28 776

INTERVENTIONS
CONTRÔLES
EN ENTREPRISE

271

DÉCISIONS
(SANCTIONS AUX
ENTREPRISES
CONTREVENANTES)

121

MANQUEMENTS
LIÉS AU
DÉTACHEMENT ET
AUX CARTES BTP

48 700

RENSEIGNEMENTS
EN DROIT DU
TRAVAIL

773 000 €

MONTANT
DES AMENDES
PRONONCÉES

Lutter contre le travail illégal

24 000

INTERVENTIONS
EN ENTREPRISE PAR
L'INSPECTION DU
TRAVAIL

3 152 interventions ont été réalisées dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, dont 886 par l'Unité de contrôle à compétence régionale chargée de la lutte contre le travail illégal (URACTI), soit un taux de réalisation global régional de 146,33 % par rapport à l'objectif assigné en 2021.

Un plan de contrôle spécifique de lutte contre les fraudes à l'activité partielle

La lutte contre le travail illégal a été particulièrement intensive dans le champ de la fraude à l'activité partielle.

Le plan de contrôle spécifique a permis de constater 325 infractions ayant occasionné un préjudice de plus de 2,6 M€.

Grâce à l'intervention en amont des services. C'est un préjudice de 5,5 M€ de préjudices a pu être évité.

Contrôler les prestations de service internationale

1 624

CONTRÔLES
PSI

81

SANCTIONS
ADMINISTRATIVES

Les services ont veillé au contrôle des droits fondamentaux des travailleurs détachés (9 % du volume national dans les Hauts-de-France).

Une sensibilisation de toute la société du Canal Seine-Nord Europe a été effectuée sur les règles du détachement et les obligations de vigilance du donneur d'ordre.

Par ailleurs, dans le cadre de la semaine européenne de contrôle «Joint Action Day», les agents de contrôle de la DREETS ont mené des actions concernant des structures d'hébergement indigne en matière de lutte contre la précarité, dans les secteurs de l'agriculture, à l'égard des saisonniers ainsi que dans le secteur BTP.

Veiller au respect de l'égalité professionnelle



2 528

ENTREPRISE ONT
PUBLIÉ LEUR INDEX
(79 %)

Sur les 2 972 entreprises de plus de 50 salariés assujetties aux obligations de publication d'index ou de négociations collectives dans les Hauts de France, 2 528 ont publié leur index (79 % pour la région des Hauts-de-France contre 75 % au national).

Par ailleurs, la DREETS a conventionné avec deux structures spécialisées en matière d'égalité professionnelle, le CORIF et FETE, pour accompagner les entreprises et les représentants syndicaux sur la négociation « égalité professionnelle » et sur l'index, à la demande des entreprises ou représentants syndicaux et sur proposition et orientation des services de l'inspection du Travail.

Promouvoir la santé et la sécurité des salariés

Dans le cadre du Plan Régional d'Action du SIT (PRA) et du Plan Régional de Santé au Travail (PRST), des objectifs ont été fixés en concertation avec les DDETS en matière de prévention et de contrôle sur les chutes de hauteur, le risque amiante et les ICPE (dont SEVESO seuil haut et mines et carrières).

Les contrôles sont systématiquement orientés sur l'évaluation des risques professionnels et la prévention des accidents du travail.

Accompagner les salariés et les entreprises pendant la crise sanitaire

Ont été réalisés des contrôles liés à la prévention du risque covid-19 sur les secteurs propices à l'apparition de clusters, ou sur ceux à forte activité en télétravail comme le secteur bancaire et celui des assurances notamment.

Les services ont organisé des permanences spécifiques pour les salariés et des webinaires d'information à l'attention des acteurs de prévention. Le médecin inspecteur du travail a quotidiennement appuyé les médecins du travail en répondant aux questions pratiques, éthiques, médicales ou encore juridiques.

Suivi des clusters professionnels :

Une collaboration étroite avec l'ARS, les services de santé au travail et la DREETS s'est mise en place pour assurer le suivi des clusters professionnels et le contact tracing dans les entreprises. L'analyse hebdomadaire des données a permis d'orienter les contrôles de l'inspection du travail visant notamment au respect du protocole sanitaire en entreprise.

Renforcer et accompagner l'évaluation des risques professionnels

Près de 30 % des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise. Les jeunes travailleurs, apprentis et stagiaires, sont particulièrement touchés.

En 2021, ont été réalisés **4 films de sensibilisation** qui permettent d'identifier et de perfectionner certains temps forts dans la préparation des périodes en entreprise visant toute la chaîne des acteurs de la prévention : entreprise, stagiaire/apprenti, formateur, mis à la disposition de tous ceux qui souhaitent améliorer la prévention.

► [la chaine youtube PRST HDF](#)

Agir sur des risques professionnels prioritaires : amiante, risques chimiques, chutes de hauteur, risques routiers, QVT...

Ont été mises en oeuvre, en 2021 :

- des actions d'information et de sensibilisation au risque routier ;
- des actions de prévention sur le risque Chutes de hauteur ;
- des actions menées en transversalité des politiques publiques (plan régional santé environnement/PRST) autour de l'Amiante ;
- des actions pour prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir les travailleurs en emploi ;
- des actions pour favoriser la qualité de vie au travail.



150 acteurs de la prévention des risques professionnels en entreprises mobilisés pour la mise en œuvre du PRST3.

Construction du Plan Régional Santé au Travail 4 (2021- 2025)

Organismes de prévention et partenaires sociaux ont été réunis tout au long de 2021 pour élaborer le PRST4.





Contribuer à l'accès au droit et à l'information des salariés et améliorer les relations de travail

Pour garantir un dialogue social de qualité au sein des entreprises des Hauts-de-France, la DREETS assure l'animation des organisations syndicales et patronales.

En 2021, elle a procédé à l'organisation du scrutin TPE (taux de participation le plus important du territoire métropolitain).



Pour faciliter l'accès au droit, promotion permanente du code du travail numérique (CTN) en 2021.



Action précarité afin de lutter contre les abus du recours aux contrats précaires

274 contrats précaires repérés contre 113 salariés en CDI, lors du contrôle d'un vaste entrepôt logistique par la DDETS du Nord en novembre 2021.

Cette action sera poursuivie en 2022.

Consommation - concurrence

ASSURER UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL PROPICE AUX ENTREPRISES



1 974

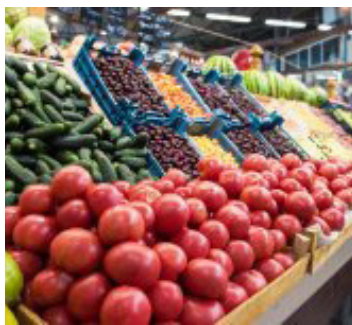
CONTRÔLES
D'INSTRUMENT DE
MESURE

163

CONTRÔLES
«REGULATION DES
DÉLAIS DE PAIEMENT»

643 000 €

MONTANT
DES AMENDES
ADMINISTRATIVES



Protéger les entreprises et les consommateurs

La DREETS a approfondi son analyse du fonctionnement des marchés pour améliorer la détection des dysfonctionnements concurrentiels.

Compte tenu de leur impact sur la compétitivité et l'équilibre financier des entreprises, le respect des délais de paiement interentreprises est resté une priorité en ce temps de crise sanitaire. La lutte contre les ententes d'entreprises dans les marchés publics a également été renforcée.

Un intérêt particulier a été porté aux secteurs économiques où l'action des pouvoirs publics en faveur des consommateurs induit de nouveaux comportements des opérateurs.

Au total, 163 contrôles ont été effectués avec 41 % de taux d'anomalie constaté et 643 000 € d'amendes administratives.

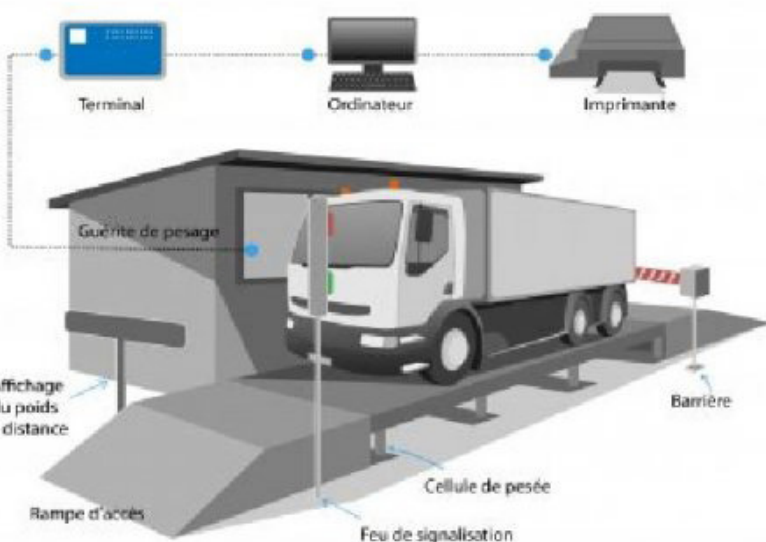
Le service a également veillé au respect des règles édictées par la loi Egalim 1 de 2018 qui a révisé le seuil de revente à perte des denrées alimentaires et plafonné les promotions commerciales sur ces denrées à un maximum de 34 %. Des tentatives de contournement de cette loi via un cagnottage ou une loterie associée ont donné lieu à des poursuites et au prononcé d'amendes administratives très importantes faisant actuellement l'objet de recours devant le juge administratif.

Les équipes de la DREETS ont également participé à 468 commissions d'appel d'offres et entretiennent des relations avec la Chambre régionale des comptes dans le cadre de la mission veille concurrentielle de la commande publique.

Garantir la conformité des instruments de mesure

En métrologie légale, la priorité a été donnée en 2021 aux surveillances inopinées en extérieur (détenteurs d'instruments de mesure et organismes) ainsi qu'aux contrôles approfondis en agence pratiquant la vérification des instruments, dans le cadre d'un contrôle de deuxième niveau.

1 974 détenteurs ont fait l'objet d'un contrôle, 214 détenteurs ont fait l'objet de refus d'instrument (apposition de vignette rouge interdisant l'utilisation) et 36 procès-verbaux de manquements ont été dressés.



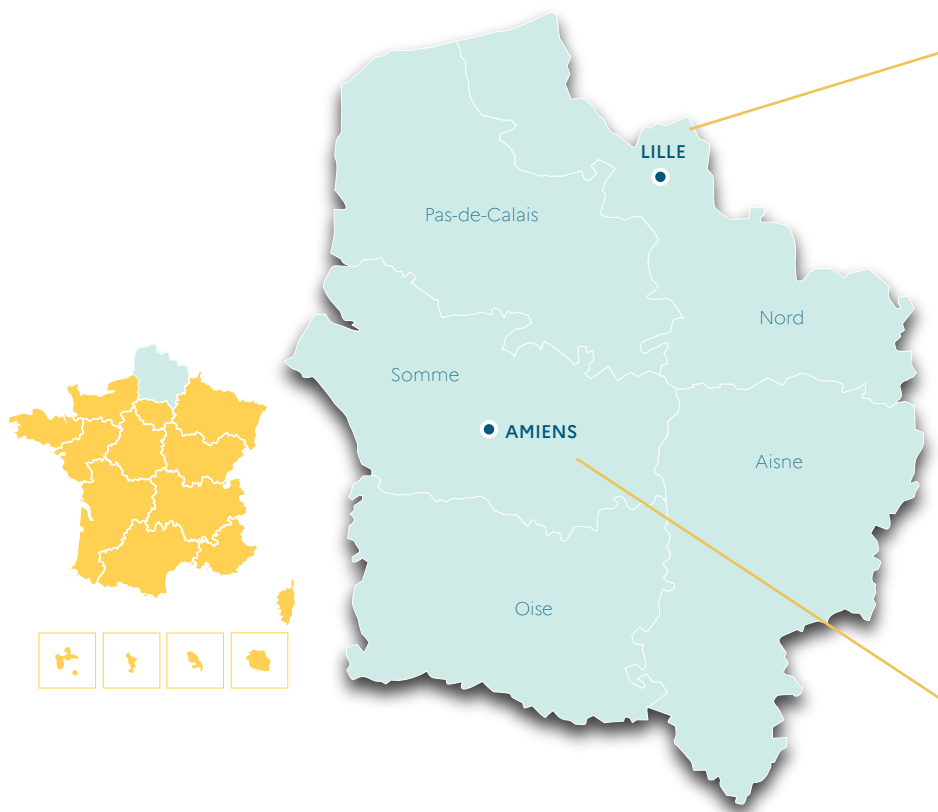
Contrôle des ponts à bascule dans les Hauts-de-France

Par ailleurs le service métrologie a décliné l'action nationale ciblée sur les instruments de pesage de forte portée utilisés par de nombreux secteurs d'activité (ponts bascules pour poids lourds) avec un taux d'anomalie de 13 % aboutissant à la mise hors service des instruments.

2 détenteurs ont été verbalisés dont une amende administrative de 8 500€ pour poursuite d'utilisation pendant 2 ans d'un pont bascule non conforme et présentant un écart de mesure de 1 180 kg.

DREETS

Hauts-de-France



LILLE

Siège : Les Arcades de Flandre,
70, rue St Sauveur – BP 456
59021 Lille Cédex

Site Boucher-de-Perthes :
35 rue Boucher de Perthes
BP 91099

59012 LILLE CEDEX

Site Carnot :
93-95 Bd Carnot
59800 Lille

AMIENS

40 Rue de la Vallée
BP 71710
80017 Amiens Cédex 1



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Directeur de la publication : Patrick OLIVIER

Coordination : Nora TOUATI

Rédacteur : Kag SANOUSSI

Graphisme : Virginie RICHARD

Crédits photos : Adobestock / DR

Les Arcades de Flandre ■ 70 rue Saint Sauveur ■ BP 30502 – 59022 LILLE Cedex

☎ 03 20 96 48 60

Internet : hauts-de-france.dreets.gouv.fr